

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 8+4

Séance du 02 octobre 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 26 septembre 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — TORRES Gaëlle

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : BONNIN Michèle à BERTHELOT Elodie (à partir de 20h45) — PARISSÉ Thomas à LORIOUX Hélène — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à SIMIAN Régine

Secrétaire de séance : BERTHELOT Elodie

Délibération n° 2023 061

OBJET : NOM DES VOIES COMMUNALES - ABROGE LA DELIBERATION N°2023_025

Lors de la séance du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a voté le nom des rues suite au réadressage de la commune. Il convient cependant de définir la dénomination de l'impasse et de la rue du nouveau lotissement situé Route du Dauphiné, et de voter de nouveau le choix de l'intégralité des noms de voies de la commune comme suit, abrogeant ainsi la délibération 2023_025 du 27 mars 2023.

VILLAGE	
Route de Crémieu (anciennement route de Lagnieu)	Place du 19 mars 1962
Route de Crémieu	Montée de l'Eglise
Rue des Grottes	Impasse de la Serve (anciennement route de Crémieu)
Rue Noire	Rue des Mûriers
Chemin de la Vie de Saint-Pierre	Rue de la Soie (anciennement résidence du Chêne)
Chemin du Lavoir	Rue de l'Ancienne Ecole (anciennement rue des Ecoles)
Chemin du Ruisseau	Impasse du Preillon
Impasse Louis Mandrin	Rue du Parc (anciennement lotissement du Parc)
Place du Colonel Piton	Impasse des Tilleuls (anciennement lotissement du Parc)
Rue de la Courbadière (anciennement la Courbadière)	Impasse des Chênes (anciennement lotissement du Parc)
Impasse des Légionnaires (anciennement la Courbadière)	Impasse des Acacias (anciennement lotissement du Parc)

VILLAGE (suite)	
Chemin de Pré de Vaux	Impasse des Erables (anciennement lotissement du Parc)
Route du Dauphiné (anciennement RD 65i)	Impasse des Platanes (anciennement lotissement du Parc)
Chemin du Sablon	Rue Domaine Grand Champ (anciennement lotissement Domaine Grand Champ)
Route de Travers	Rue de Monlieux (anciennement lotissement Domaine Grand Champ)
Route de Travers (anciennement rue Centrale)	Impasse de la Garenne (anciennement route de Lagnieu)
Route de Travers (anciennement RD 65 h)	Chemin des Chaumes
Route de Port Michaud	Rue des Ecureuils (anciennement lotissement des Chaumes)
Chemin de Salette	Impasse du Puits
Rue des Martinets	Rue des Pierres Blanches
Place de la Mairie (anciennement route de Lagnieu)	Rue des Hirondelles
Rue des Perratières*	Impasse des Bleuets*
TRAVERS	
Chemin du Four Banal (anciennement Chemin du Lavoir)	Chemin du Four Banal (anciennement chemin de l'Aye)
Chemin du Four Banal (anciennement Chemin de Montaplan)	Chemin de Bénétan (anciennement chemin du Marais)
LA BROSSÉ	
Chemin de la Fontaine	Chemin des Marais (anciennement chemin du Marais)
Chemin de Beauchêne	Chemin de l'Olivier (anciennement RD 65h)
Chemin du Port	Chemin du Grangeon (anciennement RD 65h)
CACHENUIT	
Impasse de Cachenuit (anciennement hameau de Cachenuit)	
PERTEMPS	
Chemin de Pertemps (anciennement hameau de Pertemps)	
AMBLERIEU	
Chemin du Moulin (anciennement hameau d'Amblérieu)	
Chemin du Plantet (anciennement hameau d'Amblérieu)	
Chemin de la Ferme (anciennement hameau d'Amblérieu)	
Chemin de la Gorge du Loup (anciennement hameau d'Amblérieu)	

*Nouvelles voies

Après délibération le Conseil Municipal valide le nom des rues tel que présenté ci-dessus, et décide d'abroger la délibération n°2023_025 du 27 mars 2023 par la présente.

Pour : 8+4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

